



# LES CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

## SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

1 jour

Les CPOM, devenus obligatoires dans certains cas, sont aujourd'hui une opportunité pour penser à moyen terme les objectifs et les moyens des établissements et services issus de la loi du 2 janvier 2002. L'étendue des compétences des ARS sur le champ médico-social, mais aussi les perspectives de l'acte III de la décentralisation pour les départements, permettent d'envisager le CPOM comme un outil pertinent de contractualisation avec les autorités compétentes.

### Publics

- Administrateurs
- Cadres dirigeants

Prenant en compte les dernières évolutions réglementaires, la formation permettra aux participants d'appréhender les changements internes au gestionnaire dont le CPOM est porteur. Elle proposera des outils et une méthodologie pour concevoir, élaborer, piloter et négocier un CPOM renforçant la place et le rôle de leur structure vis-à-vis des autorités de contrôle et de tarification.

### Objectifs

- Acquérir ou approfondir les connaissances du cadre réglementaire du CPOM
- Repérer les enjeux du CPOM
- S'approprier la méthodologie d'élaboration et de suivi du CPOM

### Méthodes pédagogiques

- Pédagogie interactive alternant
- apports juridiques et méthodologiques
  - exemples concrets
  - présentation d'outils supports réutilisables

### Intervenants

Professionnels du secteur, avec expérience de négociations de CPOM en tant que représentants de l'autorité de contrôle et en tant que gestionnaire

## Contenu

### Le cadre réglementaire du CPOM

- Le CPOM : un outil de la loi du 2 janvier 2002
- Les circulaires DGAS ou la définition des modalités de mise en œuvre du CPOM
- Les évolutions législatives et institutionnelles

### Les enjeux institutionnels du CPOM

- De nouveaux modes de relations entre les autorités et le gestionnaire d'établissement
- Une meilleure lisibilité de l'activité et de l'organisation de l'établissement
- Un cadre budgétaire pluriannuel

### Les objectifs et le contenu du CPOM

- Les conditions requises pour établir un CPOM
- Des orientations cohérentes avec le projet d'établissement et l'environnement de la structure
- La déclinaison opérationnelle des projections pour la durée du CPOM
- La finalisation du contrat

### L'élaboration du CPOM

- La définition du périmètre des établissements concernés
- La mise en place d'une structure-projet
- Les différentes phases d'élaboration

### Les orientations stratégiques du CPOM

- La définition d'objectifs transversaux et spécifiques
- L'élaboration de projections organisationnelles, techniques et financières
- Les points sensibles de négociation avec les autorités

**Coût : 298 €****Session : le 10 avril 2013 (9h à 17h), à Paris****formation@fehapp.fr  
01 53 98 95 03**